

Rapport annuel 2015

Bilan qualitatif de l'année 2015 et premières perspectives pour l'année 2016

1 Événements marquants

1.1 Changement de direction

L'année 2015 a été une année de transition pour les Archives départementales en raison du départ de sa directrice et du congé maternité de son adjointe. En effet, Violette Rouchy-Lévy a quitté son poste en mars 2015. Elle a néanmoins assuré la gestion des affaires courantes du service dans ses compétences relevant du contrôle scientifique et technique de l'État, et ceci jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur au 1^{er} juillet 2015.

Fonctionnellement et au quotidien, l'intérim et la gestion du service dans ses compétences relevant du Conseil départemental ont été assurés par Frédérique Laverrière, attachée territoriale, responsable du pôle Valorisation et archives privées.

Une passation de témoin au niveau directeur a pu symboliquement se faire par une cérémonie officielle de départ de l'ancienne directrice le 3 juillet 2015, après 7 ans de service aux Archives départementales.

1.2 Des réformes structurelles en cours au sein du Conseil départemental

La fin du premier semestre 2015, coïncidant avec l'arrivée du nouveau directeur, a été relativement difficile en raison d'un climat social dégradé au sein du Conseil départemental qui a nécessairement eu des répercussions au sein du service des Archives départementales.

Dans un contexte de finances publiques dégradées, de grandes réformes structurelles dans le domaine des ressources humaines ont été initiées. Elles portent sur deux sujets principaux : les conditions de promotion interne, imposant une restriction des quotas annuels d'agents promouvables et les horaires de travail. Ce dernier thème, imposant un décalage des horaires de travail possibles, les faisant coïncider avec les horaires d'ouverture au public de tous les services de la collectivité, ont mené le service des Archives départementales à obtenir un régime dérogatoire pour ses agents en permanence d'accueil au public en salle de lecture, le service ne fermant pas ses portes durant la pause méridienne¹.

Par ailleurs, les obligations en matière de réforme des logements de fonction ont été revues, sur la demande de la Chambre régionale des comptes². En prenant en compte la demande du Directeur, chargé des Archives de France, saisi par Violette Rouchy-Lévy, les éléments de la note d'opportunité du nouveau directeur des Archives départementales argumentant en faveur d'une présence humaine au sein du service des Archives départementales, un nouveau régime de concession est en cours de mise en œuvre, sur la base de convention d'occupation précaire avec astreintes, selon des modalités financières détaillées dans la délibération prise par l'Assemblée départementale³.

Enfin, une réflexion globale a été menée pour réformer la gestion du Conseil départemental en matière de véhicules de service. En plus de l'abandon du remisage à domicile des véhicules (situation

¹ Décision du 11 décembre 2015 de la Commission permanente du Conseil départemental des Ardennes, n°2015-12-449 portant gestion du temps de travail des agents du service des Archives départementales en permanence de salle de lecture.

² Et en application du décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013 modifiant le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ; et de l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

³ Procès-verbal des délibérations du Conseil départemental des Ardennes, N° 501 - portant sur les emplois justifiant un logement de fonction au 1^{er} avril 2016, séance du 11 décembre 2015.

qui ne concerne pas les Archives départementales), un nouveau mode de gestion de la flotte a été décidé. Le service des Archives départementales ne dispose plus du véhicule de type Citroën Berlingot qui lui était affecté, au profit, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un parc appartenant à l'hôtel du Département tout près de véhicules de toutes sortes correspondant aux besoins ponctuels spécifiques (véhicules utilitaires, fourgons, berlines).

2 Moyens

2.1 Moyens financiers : évolutions entre 2014 et 2015

Année	2014	2015	Évolution (en %)
Fonctionnement	77 104.92	59 499.83	-23
<i>Géré par la collectivité</i>	47 705.28	29 499.83	-38
<i>Géré directement par le service</i>	29 399.64	30 000	2
Investissement	96 033.56	79 617.03	-17
<i>Géré par la collectivité</i>	32 695.20	14 617.03	-55
<i>Géré directement par le service</i>	63 338.36	65 000	-3
Total	173 138.48	139 116.86	-20

Le budget global des Archives départementales est en baisse substantielle de près de 20 % par rapport à 2014 et traduit, en cascade de résonance, les difficultés budgétaires croissantes rencontrées par le Conseil départemental des Ardennes.

Il faut, pour compléter cet état des crédits dédiés aux Archives départementales, noter la participation à l'effort commun de la collectivité pour redresser sa situation financière et faire face à l'augmentation mécanique des dépenses de solidarités. Une restitution supplémentaire de crédits de fonctionnement a été demandée et les Archives départementales ont pu « rendre » 10 000 euros, représentant près de 34 % du budget de fonctionnement du service.

2.2 Moyens humains

L'effectif théorique des agents reste de 19 agents, comme l'an dernier.

D'un point de vue managérial, cette équipe est remarquable par son équilibre statutaire :

- Un agent de catégorie A + ;
- 2 agents de catégorie A, l'un au titre de la Fonction publique de l'État, l'autre au titre de la Fonction publique territoriale, respectivement responsables des deux pôles structurants du service (archives publiques et archives privées et valorisation) ;
- 8 agents de catégorie B ;
- 8 agents de catégorie C.

Cependant, le volume des ETP est revu à la baisse, passant de 18.40 à 17.7, en raison de la baisse de quotité de l'adjointe au directeur chargée d'études documentaires de 100 % à 80 %, consécutif à son retour de congé maternité.

3 Bâtiment : bilan et perspectives

Doté d'une capacité de 19.4 kilomètres linéaires, le bâtiment des Archives départementales des Ardennes annonce une occupation de 15 497 mètres linéaires, représentant une occupation de près de 80 %. A un rythme d'accroissement annuel moyen de 500 mètres linéaires, la saturation est à prévoir à une échéance de 7 ans.

Le bâtiment actuel des Archives départementales est remarquable à plusieurs titres, il est le fruit d'une histoire riche et témoigne de la volonté de reconstruction du département après la période de la guerre de 1939-1945.

En premier lieu, il se caractérise par une très bonne conception d'origine, dont la modernité est étonnante, en dépit des structures autoportées correspondant aux contingences de l'époque de sa construction, tant elle correspond aux exigences actuelles en matière de circulation.

En deuxième lieu, un cycle trentenaire semble jalonner l'histoire des Archives départementales depuis l'après-guerre. Inauguré en 1957 par René Robinet, le bâtiment a été agrandi sous la direction de Mme Martine Illaire et sa configuration actuelle a été inaugurée en 1987.

Il semblerait bien que 2017 marque une étape supplémentaire. Dans cette attente, des études de faisabilité, telles qu'annoncées en 2014, vont être menées dans le courant de l'année 2016.

Préoccupante à terme, la situation actuelle permet de rendre saillants les éléments suivants :

- un bâtiment dont le vieillissement peut être préjudiciable aux conditions de conservation et aux conditions de travail des agents ;
- des locaux aux surfaces à réévaluer ;
- des conditions de conservation pouvant être améliorées ;
- une performance énergétique faible.

Un travail conjoint avec la Direction du patrimoine du Conseil départemental a permis de formuler les besoins de surfaces et de circulations. Une note en ce sens a été produite par le directeur et récapitule ce que pourraient être les contours du projet qui s'articule en deux scénarios possibles.

- Le premier consisterait en la réhabilitation du bâtiment actuel, par un doublement de sa surface, rendue possible par une réserve foncière suffisante. Cependant l'inscription récente de la citadelle de Mézières à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques et la difficulté de mener un chantier sur site occupé rend incertaine cette option.
- Le second consisterait en la réhabilitation de l'ancienne usine Deville datant de 1927 et dont les locaux ont été acquis en 2003 par le Conseil général des Ardennes d'alors. Il constitue un bâtiment central à Charleville-Mézières, tant par son image que sa situation géographique. Il se compose de 4 niveaux pour une surface d'environ 7750 m², pouvant correspondre aux besoins de l'extension. Quelques éléments sont à vérifier, comme la portance au sol, réputée importante mais peut-être à renforcer, la présence de polluants dus à l'activité même des établissements Deville (appareils de chauffage en fonte), sans parler du risque d'inondation encouru par la Meuse à proximité.

Le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours et des visites d'études dans des bâtiments proches sont prévues avec la Direction du patrimoine, notamment aux Archives départementales de la Marne (site de Reims), aux Archives départementales de la Meuse, et aux Archives d'État d'Arlon en Belgique, où un projet d'extension pour un service comparable à celui des Ardennes, dans une optique de développement durable, est à l'étude.

4 Relations avec les services versants

4.1 Contrôle scientifique et technique

4.1.1 Services déconcentrés de l'État

Il faut noter que le volume des actions du pôle des archives publiques est en évolution positive par rapport à 2014, repassant à son niveau de 2013 avec 83 visites et actions menées, contre 71 en 2014.

Il faut noter que si 2014 avait été caractérisé par des actions ciblées davantage vers les services de la Préfecture, 2015 aura vu doubler les actions destinées au Conseil départemental, passant de 12 à 24 le nombre des visites d'inspection et d'information. Il faut d'ailleurs noter que les services déconcentrés et établissements publics de l'Etat ont eu environ le même nombre d'actions des Archives départementales.

4.1.2 Conseil départemental

Le travail de sensibilisation et de formation à l'archivage se poursuit depuis la signature de la charte d'archivage en 2011. La dernière direction, celle de l'Administration générale, comprenant les services de la commande publique, des moyens généraux et le service des assemblées a engagé la démarche avec les Archives départementales.

Des visites d'accompagnement sont régulièrement proposées, notamment avec des producteurs d'archives très importants et centraux en termes de compétences, les services de la Direction des routes, infrastructures et mobilités (DRIM) et la Direction des solidarités (DDS).

4.1.3 Archives communales

Le nouveau directeur des Archives départementales a pris en main le secteur des Archives communales. Pour cela, des réunions régulières des agents en charge de la question, les 2 agents en charge des classements et l'adjointe en charge du pôle des archives publiques, sont organisées. Elles portent sur des questions de classement en cours, de programmation et de préparation d'inspections.

- Visites d'inspection des communes réalisées.

10 communes ont été inspectées en 2015. Ces visites ont été l'occasion de constater, pour 4 d'entre elles, des conditions de conservation peu satisfaisantes. L'échange avec les secrétaires de mairies a permis de mettre en relief le manque de formation pour la tenue même des registres de la commune (délibérations du conseil municipal et arrêtés), au-delà-même de leur conservation en tant que document d'archives.

- Un chantier nouveau : la question des fusions de communes

Dans le cadre de la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 *relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes*, plusieurs fusions de communes se décident ou se dessinent dans les Ardennes. Ces fusions donnent évidemment lieu à des inquiétudes pour les archives (éviter les mélanges, encadrer les transferts de documents d'une mairie à l'autre, éviter les « oublis d'archives » dans certains greniers, éviter les éliminations en toute hâte...). Il a été convenu avec la Direction des relations avec les collectivités locales de la Préfecture de cadrer cela par un courrier envoyé aux communes concernées et signées par M. le Préfet. A ce jour, les communes fusionnées, dont vous trouverez le détail ci-après, ont toutes été destinataires de ce courrier.

Liste des communes nouvelles du département des Ardennes⁴ :

- Douzy, issue de la fusion des communes de Douzy et Mairy (au 15 septembre 2015) ;
- Chémery-Chéhéry, issue de la fusion des communes de Chémery-sur-Bar et de Chéhéry (au 1^{er} janvier 2016) ;
- Grandpré, issue de la fusion des communes de Grandpré et de Termes (au 1^{er} janvier 2016) ;
- Bairon et ses environs, issue de la fusion des communes de Louvergny, Le Chesne, et de Les Alleux (au 1^{er} janvier 2016) ;
- Mouzon, issue de la fusion des communes de Mouzon, Yoncq et Amblimont (au 1^{er} janvier 2016).

Les communes de Douzy et de Mairy, ont fait l'objet d'une visite d'inspection chacune individuellement.

4.2 Contacts avec les administrations : suivi des évolutions, aide à l'archivage, visites, échanges de courriers, entretiens, formations

Des formations ont été régulièrement proposées, à un volume moindre par rapport à l'an dernier, de 33 à 14 en 2015. Deux actions de formations et d'information à l'archivage pour les secrétaires de mairies ont été menées. Très importantes et très suivies (46 participants en tout), ces demi-journées de formation permettent de faire école et de toucher indirectement plusieurs communes, certaines secrétaires de mairies exerçant parfois dans 6 mairies différentes. Il a été décidé de réaliser 4 formations de ce type dans le courant de l'année 2016, c'est-à-dire 2 par semestre.

Par ailleurs, le département ne dispose pas, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale, d'une offre de prestations d'archivage.

Enfin, 12 tableaux de gestion sont réalisés ou réactualisés pour les services et sont très régulièrement déposés sur la plate-forme collaborative Sémaphore.

4.3 Archives électroniques : projets de dématérialisation, plate-forme d'archivage électronique

4.3.1 Protocole tri-partite MDPH

Engagé dès le mois de janvier 2014, le projet de gestion électronique de document des dossiers individuels de la Maison départementale des personnes handicapées a été poursuivi, dans le cadre d'une coopération efficace entre la MDPH, maître d'ouvrage en la matière, la Direction des systèmes d'information du Conseil départemental des Ardennes et les Archives départementales perçues dès le départ comme indispensables au projet.

Le protocole commun, matérialisé par un mémoire technique et un plan de classement détaillé a été signé une première fois le 27 août 2015, avec des versions correctives signées le 11 décembre 2015.

Exemplaire à bien des égards, compte tenu du fait qu'il s'agit du premier projet de ce type en cours dans le département, il pourra faire école tant en interne à la collectivité (et notamment pour les opérations de dématérialisation de la chaîne comptable), au sein de la Préfecture (et en particulier avec le service des étrangers) qu'au sein même du milieu des MDPH, le directeur de la MDPH des Ardennes étant le président de l'association des directeurs de MDPH.

En cours de déploiement pour une mise en production au courant de mars 2016, ce projet, ambitieux, fait véritablement entrer nos métiers dans la modernité.

⁴ Les arrêtés de fusion des communes sont consultables sur le site internet de la Préfecture des Ardennes au lien suivant : <http://www.ardennes.gouv.fr/communes-nouvelles-r636.html>

4.3.2 Déploiement de X-Sacha. Convention avec les membres de la SPL X-Démat.

La SPL X-Démat, société publique locale créée en 2012 à l'initiative des départements de l'Aube, de la Marne et des Ardennes⁵, a développé des solutions en terme d'archivage électronique pour répondre aux défis de la dématérialisation s'imposant de plus en plus pour les collectivités, notamment en ce qui concerne la dématérialisation des marchés publics, la télétransmission des flux comptables PSV2 et les flux issus de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

La solution retenue est le système d'archivage électronique X-Sacha⁶ qui est déjà installé au sein de l'infrastructure de la Direction des systèmes d'information du Conseil départemental des Ardennes.

Les données, encore stockées dans un serveur OVH dont les frais sont assumés par la SPL, doivent être transférées par le biais de conventions tripartites entre la commune ou le groupement de communes producteurs des données, le président du Conseil départemental, collectivité qui héberge les données au nom de la SPL, et le directeur des Archives départementales au titre du contrôle scientifique et technique.

Une délibération et un rapport ont été soumis à la commission permanente du Conseil départemental⁷ afin d'autoriser le président à signer les conventions dans cet esprit et d'adopter la politique proposée qui consiste à héberger dans le SAE gratuitement les données, sous réserve que le volume de celles-ci n'excède pas 5 Go. Au-delà de cette limite, le Go supplémentaire sera facturé 5 euros TTC par an au producteur des données⁸.

Ces démarches, en attente depuis la fin de l'année 2014, constituent la première étape pour le déploiement de l'archivage électronique au sein des Archives départementales. S'ensuit dès à présent la réflexion autour de la création d'une politique structurée d'archivage électronique. La constitution d'un conseil de gouvernance à la SPL permettra aussi d'avancer et de consolider cette mission archivistique nouvelle, et d'en relever les défis comme l'accueil des versements de la matrice cadastrale de 2004 et, à terme, les archives électroniques des entreprises et tout autre document électronique.

5 Fonds

5.1 Archives publiques

5.1.1 Services déconcentrés et établissements publics de l'Etat à compétence départementale ou locale

Les actions de collecte sont moindres de 200 mètres linéaires entre 2014 et 2015. Il faut noter l'action régulière en faveur de la collecte des archives des écoles du département qui jalonne chaque année la fin du premier semestre.

Des versements issus des tribunaux d'instance de Vouziers et de Charleville-Mézières ont marqué l'année, tout comme celui du Tribunal des affaires sociales.

De nombreuses interventions à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), et en particulier son versant jeunesse et sport, jusqu'à septembre 2015 voisine des Archives départementales mais déménageant pour un immeuble centralisant tous les services en centre-ville de Charleville, a donné lieu à un versement.

Ce versement a permis également de nouer des relations avec d'autres services de cette direction au périmètre très important, et ceci d'autant plus qu'il s'enrichit régulièrement de nouvelles compétences comme le greffe centralisé des associations, jusqu'alors assuré dans chaque arrondissement par les 4 sous-préfectures (Charleville-Mézières, Sedan, Vouziers et Rethel).

⁵ bientôt rejoints par le département de l'Aisne et de la Haute-Marne et prochainement en 2016 par le département des Vosges.

⁶ Pour l'instant seulement destiné à la gestion des archives intermédiaires.

⁷ Séance du 13 novembre 2015.

⁸ Prix coûtant de l'acquisition de nouveau matériel de stockage.

5.1.2 Services du Conseil départemental

Le volume de collecte est stable, dans la mesure où la démarche de déploiement de la charte d'archivage est encore en cours et que des éliminations sont encore à prévoir, avant que les versements ne se fassent.

De grands efforts de collecte et d'accompagnement des services sociaux seront à prévoir dans l'année à venir.

5.1.3 Communes et EPCI

Près de 21.1 mètres linéaires d'archives communales ont été collectées, à la faveur des 10 inspections réalisées cette année.

5.1.4 Notaires

La collecte des archives des notaires s'est déroulée en tout début d'année 2015 et aurait pu être plus abondante si l'un des notaires de Sedan, Me Rostowsky n'avait pas finalement souhaité conserver les archives de plus de 75 ans pourtant déjà prises en charge et chargées lors du jour de la collecte. Le contact sera repris avec le nouveau directeur afin de remédier à cette situation.

5.1.5 Établissements hospitaliers

Des actions de formation sont régulièrement organisées au sein des établissements hospitaliers des Ardennes. Les volumes très importants produits par les hôpitaux obligent de maîtriser au maximum toute action de collecte au sein des Archives départementales.

5.2 Archives privées

Six fonds ont été donnés cette année aux Archives départementales. Plutôt modestes par leur volume, ils sont très intéressants car permettent d'enrichir la documentation de la recherche historique de manière très substantielle. Le fonds Auguste Quinet (118 J), architecte à Sedan entre 1898 et 1936, est très riche car il témoigne du passé architectural de la ville par des plans en coupe et en élévation et des « bleus ».

Le fonds de la pharmacie du 9 cours Briand à Charleville-Mézières (119 J) est quant à lui très original car il se compose de registres d'ordonnanciers, dument cotés et paraphés par le commissariat de police en raison des substances toxiques utilisées dans certaines préparations. L'instrument de recherche a pu être rapidement dressé et transmis à la faculté de médecine de Reims, afin de servir éventuellement de matériau à un étudiant en médecine pour sa thèse.

Enfin, le fonds de la fédération ardennaise des centres sociaux (120 J) a été donné dans le prolongement de la journée d'étude consacrée à la sensibilisation aux archives d'associations. Il s'agit d'un don, placé dans un fonds ouvert pouvant à tout moment s'enrichir, et rassemblant les documents relatifs à la gouvernance de la fédération avec les différents projets sociaux des territoires ardennais.

5.3 Bibliothèque

La bibliothèque des archives conserve et met à disposition des lecteurs les nouveautés de librairie concernant l'histoire générale et, bien entendu, l'histoire régionale et locale.

Un effort d'acquisition est notable, compte tenu de la non dépense des crédits en milieu d'année, vers l'achat d'ouvrages de référence et en particulier de dictionnaires et de normes typographiques, sans oublier des ouvrages d'archivistique. Les collections se sont enrichies d'un choix large d'ouvrages concernant entre autres les politiques sociales, le pacifisme (en lien avec la réouverture du Musée Guerre et paix dans les Ardennes, plus centré sur les questions relatives aux conflits).

Une nouvelle dynamique d'offre en matière de ressources issues de la bibliothèque sera

apportée par le redéploiement des usuels en salle de lecture. De plus, un système de prêt interne aux agents du service a été créé. Il consiste au prêt, par l'alimentation d'un fichier géré par la bibliothécaire, d'ouvrages récents de librairie, afin de permettre aux agents d'enrichir leurs connaissances historiques sur des sujets pouvant les intéresser. Il s'agit aussi de faire vivre la bibliothèque en la mobilisant comme centre de ressources commun.

5.4 Traitement des fonds

5.4.1 Classement

Un volume important (représentant près du double de l'année précédente) d'archives a été classées en 2015. Un classement important des archives de l'entreprise Cellatex (sous-série 70 J), spécialisée dans la soie artificielle et les matériaux textiles synthétiques a été entrepris par M. Clément Deschin, stagiaire en master II à l'université de Lille 3 (master Archivistique et monde du travail).

5.4.2 Numérisation

Il n'y a pas eu d'opération programmée de numérisation des fonds. Seules des opérations ponctuelles de numérisation par le scanner patrimonial ont pu être menées, en particulier pour le compte des recherches des usagers et pour des opérations ponctuelles comme la numérisation d'un album des fortifications de Mézières appartenant au 3^e Régiment du Génie en résidence à Charleville-Mézières, et remis au chef de corps du régiment.

5.4.3 Microfilmage

L'année 2015 marque officiellement la fin de l'activité de microfilmage et de photographie argentique au sein des Archives départementales. Cette étape s'est faite en accord et en concertation avec le photographe du service, en congé de longue durée sans retour prévu⁹. Les produits chimiques et potentiellement dangereux ont été évacués par une entreprise spécialisée, dans le respect des normes environnementales et de sécurité, tout comme le matériel plus commun, devenu inutile par l'absence de compétences en interne pour l'utiliser.

5.4.4 Récolement

Le récolement réglementaire consécutif à l'arrivée d'un nouveau directeur sera entrepris en 2016. Il permettra d'affiner les chiffres annoncés et de bénéficier d'un état véritablement à jour de l'occupation de l'espace.

5.5 Conservation : conditionnement, conservation préventive, restauration

Une opération a permis la restauration par la société *L'atelier du patrimoine* de 3971 folios de minutes de notaires. Il faut noter le retard important de restitution des documents par la société qui a failli lui coûter l'application du paiement des intérêts moratoires dus au retard des prestations, pourtant contractuelles.

Les opérations de dépoussiérage sont systématiques depuis les actions de formations dispensées par le Service interministériel des Archives de France durant les années passées, et près de 173 mètres linéaires, représentant la totalité des fonds collectés et le traitement des archives des notaires, ont été dépoussiérés.

⁹ Ce qui donne également l'occasion de saluer le travail et l'investissement de M. Copie, photographe, tout au long de sa carrière au service des Archives départementales.

6 Communication, diffusion, valorisation

6.1 Site Internet

La fréquentation du portail internet des Archives départementales est en hausse de près de 34 % depuis l'an dernier et se caractérise par 4 312 966 pages vues (contre 4 177 707 en 2014). Le nombre de visiteurs unique est passé de 108 300 à 161 794 cette année.

Le portail internet s'impose comme un outil majeur de promotion des Archives départementales mais pas seulement : il rejoint peu à peu l'ambition qui avait présidé à sa création de devenir une véritable salle de lecture virtuelle. Le public de généalogistes qui ne se rend plus aussi régulièrement en salle de lecture utilise davantage cet outil, sans parler du public qui ne serait jamais venu dans les Ardennes pour consulter.

Le portail n'est pas encore pourvu d'instruments de recherche en ligne mais une réflexion est initiée, s'articulant de manière ample autour de la définition d'une gouvernance informatique nouvelle, considérant que tous les outils informatiques à la disposition des Archives départementales sont en mutation au même moment.

Par ailleurs, le compte twitter du service est en nette progression, avec 880 abonnés contre 720 en 2014, avec des relais très importants de deux actualités du site, portant sur les justices de paix d'une part, et les informations mises en ligne concernant l'histoire administrative des communes d'autre part.

6.2 Activités culturelles

6.2.1 L'exposition sur les 70 ans de la PMI

Le service de la Protection maternelle et infantile (PMI) des Ardennes a conçu un projet visant à commémorer les 70 ans de cette institution. Un groupe de travail et de recherche a été constitué et a permis de faire les dépouillements nécessaires à la création d'une exposition sur kakémonos, agrémentée de documents d'archives.

Cette exposition s'est tenue à la Vitrine du Conseil départemental, place ducale à Charleville-Mézières, et a rassemblé en 3 semaines le nombre de 1180 visiteurs (73 par jour), ce qui reste un bon chiffre (une exposition moyenne accueillant 400 personnes par semaine, pour celle-ci, nous en sommes à presque 600/semaine).

Résolument originale, et conçue par des professionnels auxquels les Archives départementales ont apporté leur concours, cette exposition constitue un point de départ. Une réunion de bilan et de perspectives à donner a été organisée, laissant augurer le projet de poursuivre l'effort, par l'écriture d'une brochure reprenant les apports de l'exposition, et en développant les enquêtes orales.

6.2.2 Journée de sensibilisation à la gestion des archives des associations

A la demande de l'ADAJEP (association des déposants des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire) et d'un de ses administrateurs, une journée de sensibilisation a été organisée le 30 novembre 2015 aux Archives départementales, sur le modèle de la journée de 2014 dans le département de la Marne. Entendu au sens large, le monde associatif ardennais aurait pu s'y retrouver, d'autant plus qu'il y est très dynamique, mais seulement 8 personnes ont participé à ces interventions.

6.2.3 Le film documentaire consacré à la Macérienne

Une enseignante en arts plastiques a associé les Archives départementales pour la réalisation d'un documentaire consacré à l'usine de la Macérienne, emblématique de la ville de Mézières, et fleuron de l'industrie française du XIXe siècle, sous l'impulsion de son créateur, Gustave Adolphe Clément-Bayard¹⁰.

Un documentaire a été tiré de ces recherches et pourrait être retransmis sous forme de conférence historique aux Archives départementales, en associant les Archives nationales du monde du

¹⁰ et dont les Archives départementales conservent, en sous-série 45 J, les archives de l'usine.

travail, en profitant du passage en France d'un descendant de la famille Clément-Bayard, toujours détenteur des archives de l'entreprise.

6.3 Publications

Le service des Archives départementales est très bien identifié au sein du Conseil départemental, en raison en particulier de sa participation aux journaux internes.

Les Ardennes en marche est le magazine de l'institution départementale et chaque livraison consacre deux pages à un thème particulier.

Le magazine *Acteurs*, interne au Conseil départemental, consacre toujours une place aux Archives tant dans ses missions, comme la découverte du métier de magasinier, de ses projets en cours, comme la participation à la dématérialisation des dossiers de la MDPH, ou enfin aux pages consacrées à l'arrivée du nouveau directeur des Archives départementales.

Par ailleurs, les activités des Archives départementales peuvent être facilement relayées dans *l'Ardennais*, organe de presse quotidienne régionale¹¹.

7 Publics

La salle de lecture des Archives départementales des Ardennes a subi une perte massive de lecteurs cette année, par le passage de 845 lecteurs inscrits en 2014 à 689 en 2015.

La sociologie du public peut s'analyser comme suit :

Scientifiques (universitaires, chercheurs, étudiants).....	40
Généalogistes	311
Dont Généalogistes professionnels disposant d'une dérogation.....	17
Usagers effectuant des recherches à caractère administratif ou juridique.....	20
Personnes des services versants.....	13
Autres.....	305

Le nombre de généalogistes a baissé de 124 lecteurs. La fréquentation en hausse de 34 % par rapport à 2014 du portail internet du service, offrant des ressources généalogiques riches et de plus en plus complètes, peut expliquer la baisse du lectorat en salle de lecture.

L'activité du service éducatif, menée par une enseignante en décharge hebdomadaire de 4 heures, progresse par rapport à son niveau de 2013-2014, passant de 456 à 580 élèves accueillis, l'année scolaire 2013-2014 étant exceptionnelle par sa fréquentation de 724 élèves.

8 Partenariats scientifiques nationaux et internationaux

Le partenariat avec l'université de Lille 3 (master Archivistique et monde du travail) se poursuit par l'accueil d'un étudiant en stage professionnalisant et diplômant aux Archives départementales.

De même, les activités d'enseignement de cours tels qu'ils pouvaient exister ont été poursuivies par l'ancienne directrice en tout début d'année, notamment à l'Institut national du patrimoine où le directeur affecté en juillet a pu recevoir l'enseignement de son prédécesseur !

Depuis lors les partenariats en la matière seront à redéfinir lors des préparations des prochains programmes universitaires et académiques.

Le partenariat avec la Société d'histoire des Ardennes se poursuit par la tenue tous les mois d'un Conseil d'administration. Non membre de cette association, le directeur des Archives est, selon les statuts de la société, conseiller scientifique. Il accueille les manifestations, les conférences des Vendredis de l'Histoire, toujours en accord avec la Direction générale du Conseil départemental, ainsi

¹¹ Comme l'arrivée du nouveau directeur, le 13 juillet 2015.

que ses assemblées générales. Il publie tous les ans, dans la *Revue d'histoire des Ardennes*, une chronique des Archives présentant l'activité du service aux lecteurs.

Parmi les premières perspectives envisagées pour 2016, figure l'inscription du service des Archives départementales dans des programmes de recherche d'envergure nationale.

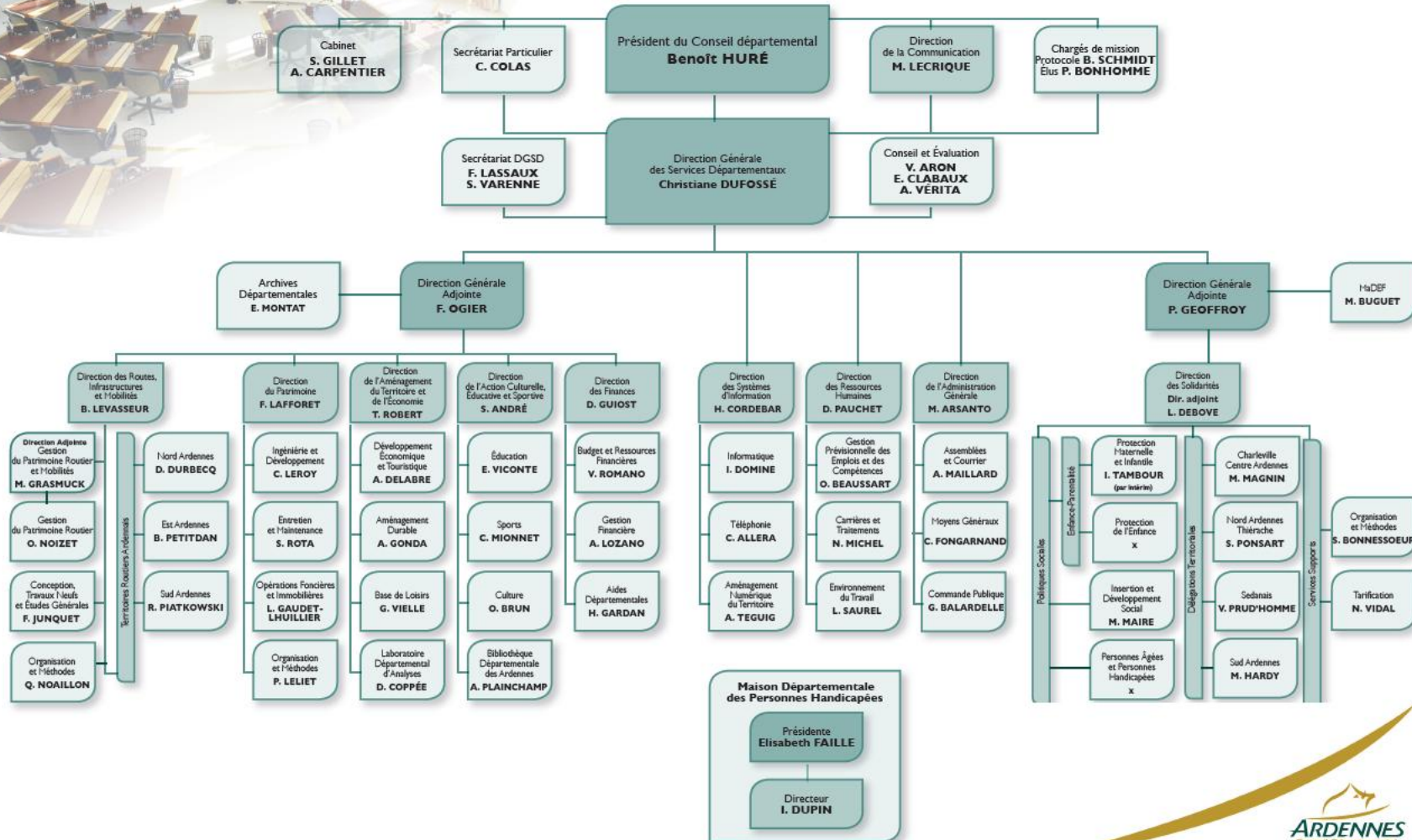
En premier lieu, avec l'Institut national du patrimoine à deux titres, par l'élaboration d'un chantier des collections portant sur les collections archéologiques conservées au sein du service. Un courrier a été envoyé en ce sens, associant la cellule archéologique du Conseil départemental des Ardennes et la Conservatrice des monuments historiques en DRAC Champagne-Ardenne, en charge du département des Ardennes, nouvellement nommée. Un autre partenariat scientifique a pu être envisagé en coordonnant les relations éventuelles à nouer entre la ville de Carignan et l'Institut national du patrimoine pour proposer à un élève en filière restauration de peinture en mal de sujet d'un tableau représentant un ancien maire de la ville et méritant une restauration très importante.

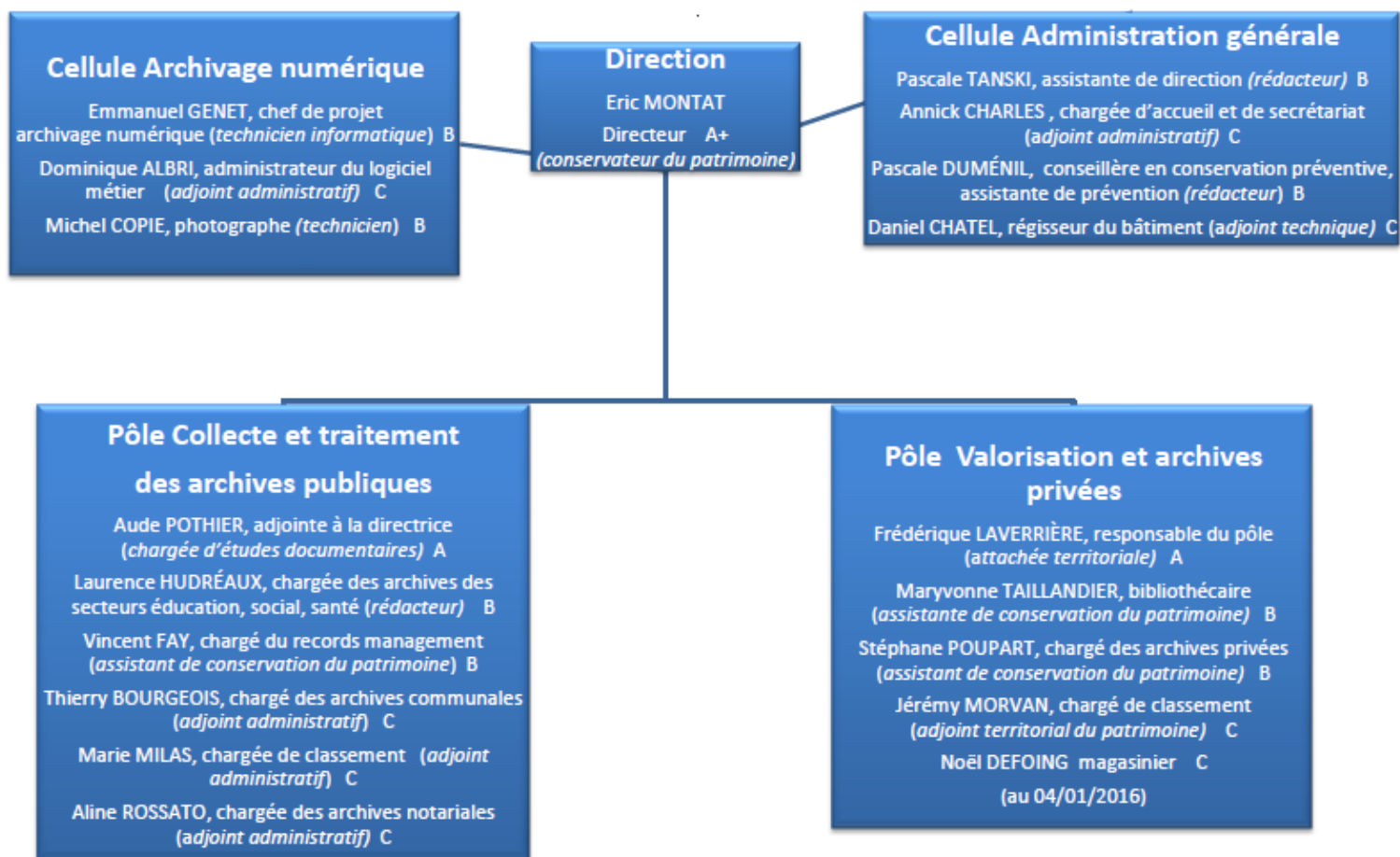
En second lieu, le directeur a réactivé les relations qui pouvaient déjà exister avec l'équipe dirigée par le Professeur Ruggiu du Centre Roland-Mousnier de l'Université Paris IV-Sorbonne, en initiant une réunion de reprise de contact le 14 janvier 2016. Ce temps de rencontre a pu rassembler l'équipe du Pr Ruggiu, la directrice du Musée de l'Ardenne, le directeur des Archives départementales de la Nièvre et associait la Conservatrice des monuments historiques en charge du département des Ardennes en DRAC et le directeur des Archives départementales des Ardennes, à l'initiative de la rencontre.

Éric MONTAT, Directeur des Archives départementales des Ardennes, 12 février 2016



Organigramme des Services du **Conseil départemental des Ardennes**





Organigramme des Archives départementales des Ardennes – Décembre 2015